

DELIBERATION DD2023_068

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 mai 2023

LE 25 mai 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	59
Votants	74
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE TERRAIN À ERCTP AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC ISLE MANOIRE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, Mme LANDON, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. PROTANO donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. DUCENE donne pouvoir à M. FOUCHIER
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AUZOU
M. AMELIN donne pouvoir à Mme FAURE

VENTE TERRAIN À ERCTP AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC ISLE MANOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'entreprise ERCTP souhaite acheter la parcelle de terrain nu située sur l'avenue Marcel Paul à Boulazac Isle Manoire cadastrée AB 865 qui jouxte son site d'exploitation afin de lui permettre d'y effectuer du stockage supplémentaire. L'estimation effectuée par Les Domaines fait état d'une valeur de 16 000 euros.



Propriété du Grand Périgueux
Vente à l'entreprise ERCTP

Qu'après négociation, il est proposé de vendre à l'entreprise ERCTP la parcelle AB 865 d'une contenance de 11a27ca pour un montant de 50 000€ HT dans la mesure où le Grand Périgueux a engagé des frais d'études préalable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide la division parcellaire de la parcelle AB 65 en deux parcelles : Parcelle AB 864 de 11a95ca et parcelle AB 865 de 11a27ca du site avenue Marcel Paul à Boulazac conformément au plan de division joint ;
- Décide de vendre à l'entreprise ERCTP la parcelle AB 865 d'une contenance de 11a27ca pour un montant de 50 000€ HT ;
- Décide de désigner Maître Medeiros pour la rédaction des actes ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cet achat et à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 024-200040392-20230525-DD2023_068-DE



Délibération publiée le 06/06/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 06/06/2023	Périgueux, le 06/06/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU